

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (EvRP) avec :

OBJECTIFS

Créé le 14/06/2023 - Actualisé le : 05/01/2026

- Acquérir les compétences afin de mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels dans votre entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques du Réseau Prévention, facilitant la mise en œuvre de plans d'action de prévention :
 - Préparer la démarche.
 - Élaborer un programme d'actions.
 - Réévaluer les risques.
 - Évaluer les risques.
 - Mettre en œuvre les actions.
 - Mettre à jour le DUERP.

POURQUOI ?

- L'EvRP relève de la responsabilité de l'employeur, et s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés.

PUBLIC

- Toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en œuvre la démarche EvRP.

PRÉ-REQUIS

- Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou la formation « Compétences de bases en prévention ».

FORMATION

- La durée de la formation est de 21h en présentiel plus 14h de travail d'intersession.
- La formation comporte 2 j successifs puis une intersession de 4 semaines et un retour du travail intersession lors d'un 3^{ème} jour.
- L'effectif doit être de 4 personnes minimum et 10 maximum.
- La formation peut se faire en Intra ou en Inter.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Inscription définitive à réception d'un contrat, convention ou devis accepté par le client, un mois avant le début de la formation.

MOYENS

- **Méthodes pédagogiques** : Exposés, didactiques, heuristique, mises en situations, échanges.
- **Matériel** : Ordinateur, vidéo projecteur, enceintes.
- **Support** : Diaporama PPT, jeux, films, situations et scénarios d'accident et de travail, documents ressources divers.
- **Documents** : Grille de certifications de compétences et d'analyse du positionnement, documents INRS, document d'évaluation de la formation.

PARCOURS PSH

- Sécurisez votre parcours, contactez moi

TARIF

- Intra : 2 940€
- Inter : 645€ / pers.

FORMATEUR CERTIFIÉ INRS

ALPIVIA Formation - Eric PEREIRA

14A avenue de la libération
05100 Briançon

06 81 66 66 02
contact@alpivia.fr

O.F. N°93050088405

Habilitation Forprev :

H31984/2023/EvRP-SDC-1/O/07

NOS RÉSULTATS

- Taux de réussite : 100%
- Taux de satisfaction : 100%
- Taux de recommandation : 100%

ACTIVONS UN DES PRINCIPAUX LEVIERS DE PROGRÈS DE VOTRE ENTREPRISE

- L'EvRP figure parmi les principes généraux de prévention énoncés dans le code du travail.
- L'EvRP constitue l'un des principaux leviers de progrès dans l'entreprise en contribuant à améliorer son fonctionnement en consolidant la maîtrise des risques avérés mais également en pointant l'apparition de risques à effets différés ou de nouveaux risques.
- La santé et la sécurité des salariés ne doivent donc pas être dissociés du fonctionnement de l'entreprise. La mise en place d'une démarche de prévention contribuera à améliorer la performance de l'entreprise sur le plan humain et économique.

CONTENU

- ◊ Les thèmes abordés sont :
 - Valeurs et bonnes pratiques de « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS » :
 - La démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite.
 - Mise en œuvre d'une démarche participative et intégration de la pluridisciplinarité.
 - La mise en œuvre de l'évaluation des risques :
 - Aspects réglementaires, les principes généraux de prévention.
 - Mise en œuvre : méthodes, organisations, techniques.
 - Formalisation.
 - Proposition d'un plan d'action en lien avec l'EvRP.
 - Les mesures de prévention : critères d'efficacité et de choix.
 - La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation.
- ◊ La validation :
 - L'évaluation se fera sur la base d'une évaluation en continu et d'une restitution individuelle orale, issue des travaux intersession, faisant apparaître les différentes compétences visées au sein de son entreprise.
 - L'évaluation en continu devra permettre :
 - Au formateur de mesurer le niveau d'acquisition à chaque étape de la formation.
 - Au stagiaire d'apprécier sa progression.
 - A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

ENJEUX

HUMAINS

- Préserver l'intégrité physique et mentale des salariés.
- Éviter les Accidents du Travail et les Maladies Professionnelles.
- Favoriser le développement personnel et professionnel des salariés de l'entreprise.

JURIDIQUES

- Éviter que la responsabilité civile ou pénale du chef d'entreprise ne soit engagée.
- Se conformer aux articles L.4121-1, L.4121-3, R.4121-1 et R.4121-3 du code du travail.

ECONOMIQUES

- Améliorer la performance de l'entreprise.
- Diminuer le coût direct des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Diminuer les pertes ou le manque à gagner pour l'entreprise.

SOCIAUX

- Garantir la santé et la sécurité de ses salariés.
- Créer les conditions d'un dialogue rénové.
- Améliorer l'image de l'entreprise, son climat social et ses performances.